

RÈGLEMENT DU PRIX EN SCIENCES et INGENIERIE DE L'ENVIRONNEMENT POUR LE TRAVAIL DE MATURITÉ

Dans le but de promouvoir sa formation, la Section de Sciences et Ingénierie de l'Environnement de l'École Polytechnique Fédérale de Lausanne (EPFL) décerne le **Prix en sciences et ingénierie de l'environnement**, qui récompense le meilleur travail de maturité en rapport avec les aspects des sciences naturelles et techniques de l'environnement.

Qui peut participer ?

Si vous êtes un.e gymnasien.ne intéressé.e par les sciences de l'environnement et que vous souhaitez rédiger votre travail de maturité dans ce domaine, ce prix est certainement fait pour vous. Veuillez noter que ce prix ne s'applique qu'aux travaux réalisés dans des gymnases/collèges suisses.

Domaines?

Vous faites votre travail de maturité en lien avec le développement durable, et plus spécifiquement : la qualité de l'eau, du sol, et de l'atmosphère, la gestion des déchets, la pollution de l'environnement, les ressources naturelles, la biodiversité, les énergies renouvelables, les changements climatiques ou les dangers naturels.

Prix

- 1. Le prix est dans la règle, décerné chaque année.
- 2. La valeur du prix est de CHF 1'000.
- 3. Le prix récompense un(e) élève du secondaire supérieur ayant présenté le mémoire de maturité qui prend le mieux en compte des aspects liés aux enjeux environnementaux.

Candidat(e)s

Le(la) candidat(e) est proposé(e) par un.e professeur.e de son gymnase ou collège. Si nécessaire, le(la) candidat(e) pourra être mis(e) en contact avec des experts dans le domaine choisi lors de la rédaction du travail de maturité.

Renseignements auprès pierre-yves.gillieron@epfl.ch

Soumission

Votre professeur.e ou la personne candidate devez envoyer la version électronique de votre travail au *pierre-yves.gillieron@epfl.ch*, accompagnée d'une brève recommandation rédigée par votre professeur.e et de la note obtenue Les candidatures doivent être envoyées à l'adresse email ci-dessus avant le 30 avril de l'année en cours.

Jury

- 1. Le jury est nommé par la Section de Sciences et Ingénierie de l'Environnement.
- 2. Le directeur de la Section préside le jury.
- 3. Si aucune candidature n'a été présentée ou ne satisfait les conditions requises pour l'attribution du prix, ce dernier ne sera pas décerné.

Remise du prix

Le jury communique sa décision au professeur.e ayant proposé.e le(la) lauréat(e). La remise du prix se fera par un membre du gymnase lors de la cérémonie de remise des maturités dans le gymnase ou collège d'origine du (de la) lauréat(e).

Prof. Alexis Berne

Directeur de Section Sciences et Ingénierie de l'Environnement EPFL Pierre-Yves Gilliéron

Adjoint de Section Sciences et Ingénierie de l'Environnement EPFL